

Charte du Collectif PLAJE

(dernière modification le 10.05.22 en présence de toute la direction artistique)

*Une charte c'est un peu comme
une feuille pour une chenille,
ça la nourrit quand elle est larve,
la protège quand elle est crisalide
et la soutient quand elle est papillon...*

Anonyme.

1. Ponctualité et temporalité

Le collectif PLAJE demande à ses membres et collaboratrices un respect de la **ponctualité** et des **heures de travail**. Les retards ou absences doivent être communiqués à l'avance et ce pour des raisons valables. Le collectif peut refuser des absences s'il est jugé à l'unanimité que leurs raisons ne sont pas suffisantes.

De plus, pour le respect de la vie privée de chacun.e, le collectif s'engage à **ne pas dépasser les horaires prévus** sauf exception et cela avec l'aval de toute l'équipe.

La ponctualité est également de mise concernant **les délais à tenir**, qu'ils soient extérieurs à l'équipe (dossier à rendre, factures à payer etc.) ou à l'interne (texte à apprendre, costumes finis etc.) Si un retard dans ces matières semble se profiler, la personne responsable se doit d'en informer l'équipe au plus vite afin que celle-ci puisse trouver une solution et que le travail du groupe ne soit pas entravé.

Finalement, afin d'avoir un œil sur le travail de chacun.e et d'être équitable sur le temps pris pour des projets, la répartition des salaires et le bien-être du groupe, il est bienvenu que chacun.e **note ses heures de travail** avec assiduité.

2. Respect et communication

Le collectif promeut un climat sain et épanouissant. Pour ce faire, il est nécessaire que chacun.e soit **respecté.e, écouté.e et encouragé.e**. La **bienveillance**, ainsi que **l'honnêteté** et la **transparence**, sont les maîtres mots de notre travail. Il est également nécessaire que chacun.e prenne soin des autres et s'assure du **consentement** d'autrui en toutes circonstances.

Les singularités de chacun.e doivent être articulées harmonieusement avec l'esprit éthique et artistique du collectif. **La balance entre le groupe et l'individu** doit rester équilibrée.

Les informations (administratives ou artistiques) ainsi que les idées, suggestions, remarques voire conflits doivent être impérativement **communiquées à l'interne** du collectif **avant** d'être transmises à des parties externes. Ce partage se fait au plus vite, dans la mesure du possible.

3. Bilan et conflits

Le collectif fait des **bilans réguliers** avec l'équipe afin de vérifier le bon déroulement du travail, de régler d'éventuels soucis ou de les prévenir. **Trois bilans** sont obligatoires lors de chaque nouveau projet : l'un en amont, l'un en cours de création et le dernier à la conclusion dudit projet. Des bilans supplémentaires peuvent être demandés par n'importe qui à n'importe quel moment.

Le **plaisir** fait partie inhérente de notre métier. Si la passion n'est pas au rendez-vous ou qu'un ennui, un stress, un malaise s'installe, il est impératif d'en parler et de trouver des solutions rapidement.

Si un **conflit** éclate au sein du groupe, il doit être traité au plus tôt, soit directement avec les parties concernées, soit en collectif selon la teneur du problème. **Le vote** à main levée est mis en place si le désaccord ne trouve pas de compromis par les discussions. De plus, un.e **médiateurices extérieur.e** peut être mandé.e si les choses s'enveniment.

4. Trésorerie et cahier des charges

Le collectif s'engage à salarier les personnes mandatées pour des projets et ce dans le respect du **salaire minimum** suisse dans les Arts vivants. Le collectif s'engage également à faire signer à chacun.e de ses employé.e un **contrat de travail** en amont du projet pour lequel la personne travaille et à lui remettre une **fiche de salaire** au plus tard en fin d'année civile. Les salaires sont, sauf exception, versés à la fin de la création.

Le montant des salaires est décidé avant le début de la création et figure sur le budget de chaque projet. Dans un souci d'équité, le collectif respecte l'adage : "**à travail égal, salaire égal**", sauf exception discutée au préalable et validée par toutes les parties.

Les rôles tenus par chacun.e (jeu, mise-en-scène, administratif par ex.) sont définis au préalable dans un **cahier des charges** propres à chaque création. Chaque tâche est tarifée équitablement et s'inscrit sous forme de **pourcentage dans le budget** de chaque projet. Les rémunérations se font donc en général à l'heure, sauf s'il s'agit de mandat et ceci doit être précisé.

Si, lors d'un projet, les recettes devaient être supérieures à celles prédéfinies dans le budget prévisionnel, **le surplus revient au collectif**. Il injecte cet argent dans une **activité ou bien utile à toustes** (projet suivant, location de locaux, t-shirt au nom du collectif etc).

5. Bien-être et vie extra-professionnelle

Le collectif promeut un cadre de **travail professionnel** où les liens personnels de chacun.e (intra ou extra-compagnie) ne doivent pas entraver le bon déroulement de la création artistique ou le fonctionnement du groupe. **Les affects** de chacun.e s'harmonisent avec la ligne de conduite du collectif sans empiéter sur celui-ci.

Et bien que les sensibilités de chacun.e sont différentes et à ménager, la **franchise** et la **constructivité dans les critiques, les retours, la recherche et le travail** sont non moins importantes.

Afin de néanmoins garder **les amitiés et relations** au sein de l'équipe fortes, il est exigé qu'au moins un weekend par année soit pris pour le groupe, éventuellement dans le chalet de Joséphine Thurre à Ovronnaz. L'équipe organise également des **événements réguliers de détente et de plaisir, hors du cadre professionnel**.

6. Charte

La charte du collectif peut être **revue** à tout moment sur proposition d'un.e membre, avec l'accord à l'unanimité de la direction artistique. Elle est au minimum **relue** à chaque Assemblée Générale.

7. Ecologie et réflexions pérennes

Le collectif est sensible à l'**urgence climatique** et s'engage à avoir un comportement le plus vert possible. Toute dépense formulée par l'association doit s'accompagner d'une **réflexion écologiste** que ce soit au niveau de :

- **l'alimentation** (de proximité, évent. bio, pas ou peu emballée),

- les **déplacements** (mobilité douce, transports en commun),
- les **matériaux** utilisés en création (costumes de seconde main, matériaux recyclés ou récupérés).

L'utilisation de dispositif coûteux en énergie doit être argumentée et les excès inutiles évités. Les solutions dites de "facilités" ne sont à adopter qu'en cas d'échec des autres solutions.

8. Ligne directrice et projets

Le collectif a pour objectif de **valoriser le travail de femmes**, dans tous les domaines (artistiques, administratifs, partenariats etc.) et donc de collaborer principalement avec des femmes (et minorité de genre). Le travail ou la collaboration avec des hommes n'est pas proscrite mais doit être discutée. Ce choix soutient l'idée que, dans un système comme le nôtre où le patriarcat est encore présent, une femme trouvera automatiquement moins facilement **une plateforme d'expression** qu'un homologue masculin. En suivant cette ligne, nous prônons également un **cadre protégé et sécurisant** pour chacun.e.

Concernant les projets futurs de PLAJE, **chaque membre du collectif peut proposer un nouveau projet**, quel qu'en soit le genre artistique, tant que d'une manière ou d'une autre, la forme s'inscrit dans la ligne directrice et les valeurs du collectif. La direction artistique de PLAJE prend connaissance de la proposition et valide ou non la création dudit projet (à l'unanimité). Si un **tiers** souhaite présenter un projet pour le créer au nom de PLAJE, il.elle doit passer par le même processus.

Dans le cadre d'un engagement extérieur d'une personne déjà mandatée sur un projet PLAJE, le.la concerné.e **se doit d'en informer l'équipe et d'en discuter** avant de prendre une décision pour cette nouvelle proposition. **La transparence et l'engagement** sont des valeurs importantes.

9. Communication et marketing

Le collectif prône **l'inclusivité** et le respect de chacun.e dans son identité et son assignation de genre. C'est pourquoi le **langage inclusif bi-genré** est utilisé dans toutes nos **publications et communications publiques**.

Afin d'être efficaces dans l'organisation et actives aux yeux du public sur les réseaux notamment, il est décidé que seules les **publications pérennes** (publications instagram, affiches, site etc.) doivent être **validées par toute la direction artistique**.

Les stories, partages etc. peuvent être publiées spontanément, au bon goût des actuelles responsables com ; Paola Dam et Joséphine Thurre.

Bien que chacun.e des membres donne son accord pour céder son droit à l'image au collectif, lesdites images ne doivent **servir qu'à la promotion des activités du collectif et en aucun cas divulguer la vie privée desdits membres**. Si certaines publications sont à la limite entre privé et professionnel, il est bienvenu de demander l'accord des concerné.e.s.

Finalement, afin de donner une vue d'ensemble de nos activités au public et de garder une belle vitrine pour le collectif, il est nécessaire de **documenter nos répétitions, nos recherches, nos créations et représentations**. Ceci également afin de garder une trace en guise d'archive de notre travail.

Concernant l'adresse mail du collectif, Aline Bonvin s'engage à la relever régulièrement, à répondre dans les plus brefs délais aux correspondant.e.s et à transmettre les informations au reste de l'équipe.